

Faire grandir la santé en Auvergne-Rhône-Alpes

L'agence
régionale
de santé
est là !



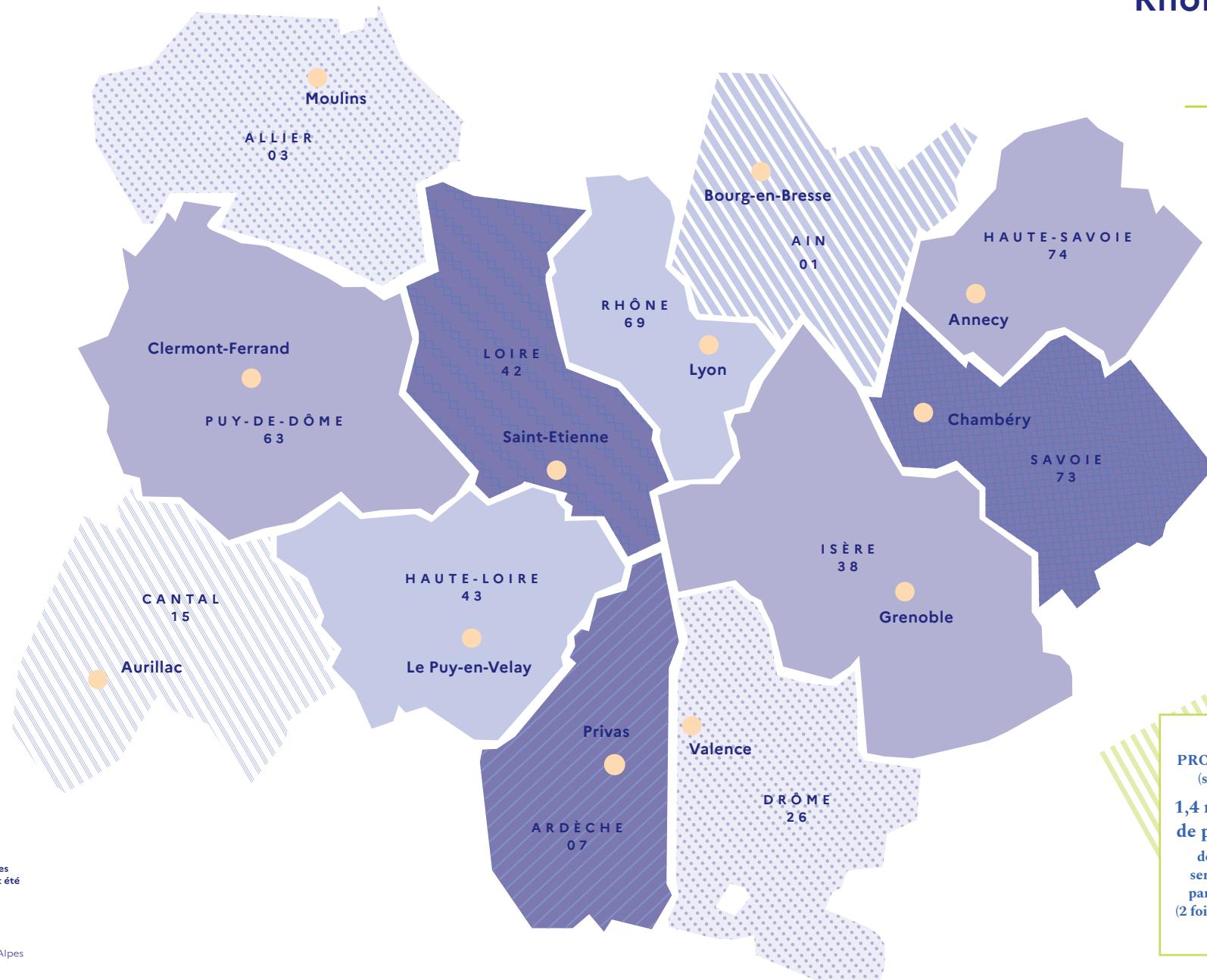
L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là, elle représente le ministère chargé de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées en région et fait le lien avec les acteurs locaux en santé. Établissement public administratif d'État, elle œuvre au quotidien, avec ses partenaires, pour améliorer la santé des habitants. 950 collaborateurs sont mobilisés pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé et assurer un meilleur accès à la santé à chacun d'entre nous. Elle est l'interlocuteur privilégié des établissements et des professionnels du soin, du médico-social et de la prévention, des services de l'État et des collectivités, sur tous les sujets de santé.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là pour garantir l'expression des acteurs et des usagers de la santé dans la région. Avec la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, son « parlement », et les 12 Conseils territoriaux de santé, elle recueille les avis et propositions des représentants siégeant au sein de ces instances, elle promeut la concertation, soutient le débat et le dialogue, et veille au respect des droits des usagers.



**l'ARS est là
pour la santé
de la région
Auvergne-
Rhône-Alpes**



**PROJECTION 2050
(selon l'INSEE)**
**1,4 million d'hab.
de plus de 75 ans**
dont 410 000
seniors concernés
par la dépendance
(2 fois plus qu'en 2015)

12
départements


4 027
communes
et arrondissements


1
collectivité territoriale
à statut particulier
la Métropole de Lyon

2^e
région de France
la plus peuplée

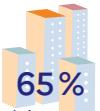
8,2 millions
d'habitants


25
habitants au km²
dans le Cantal


595
habitants au km²
dans le Rhône

3^e
région de France
métropolitaine
la plus étendue

70 000 km²
de superficie


65%
des habitants vivent
en zone urbaine


78 402
naissances en 2024

2^e
taux de natalité de France

23 %
d'habitants
de - de 20 ans

11 %
d'habitants
de 75 ans et +


81 ans
d'espérance
de vie pour
les hommes


86 ans
pour
les femmes

72 995
décès en 2024

20,4 %
des habitants
souffrent d'une affection
longue durée (en 2024)
470 000 de diabète
305 000 de cancer
262 000 de maladie
psychiatrique


10 %
des enfants
de grande section
de maternelle en surpoids

18,6 % des enfants
de CM2



65 %
du territoire en zones
de montagnes où vivent
2,5 millions d'habitants

Région
frontalière
avec l'Italie et la Suisse


26
établissements thermaux
et plusieurs
cours d'eau
majeurs


Vallée
de la chimie

Tourisme
sports d'hiver,
baignades, événements
festifs (Fête des lumières,
compétitions
sportives...)

3 839 €
de dépenses de santé
par an par habitant
en 2023 (moyenne
nationale 3 956 €)



I'ARS est là au cœur du système national de santé

L'ARS
est la clé de voûte
entre les ministères
et les acteurs
de la santé.

Au niveau national

Le ministère chargé de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Son rôle

- Définir la politique de santé publique et d'organisation de la santé en France.
- Définir la politique d'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.
- Organiser et piloter sa mise en œuvre sur tout le territoire.

Ses objectifs

- Améliorer l'état de santé de la population.
- Accroître l'efficience du système de santé et lui assurer sa pérennité.

Ses outils

- Une stratégie nationale de santé, des objectifs et des actions à 5 ans.
- Des plans de santé: Alzheimer, autisme, cancer, santé, environnement, accès aux soins, etc.

Au niveau régional l'agence régionale de santé

Son rôle

- Piloter et mettre en œuvre la politique nationale de santé en l'adaptant aux spécificités régionales.
- Organiser et répartir les activités de soins hospitalières sur la région.
- Accompagner les professionnels de santé de ville dans leur installation.
- Développer, avec les conseils départementaux, des structures et services médico-sociaux.
- Assurer la sécurité sanitaire et environnementale et prévenir les situations à risque.

Ses objectifs

- Améliorer l'état de santé des habitants de la région.
- Réduire les inégalités sociales en santé, en ville et en milieu rural.
- Assurer à chacun le meilleur accès aux soins, aux structures médico-sociales et à la prévention.
- Simplifier le parcours de santé des habitants et éviter les ruptures.

Ses outils

- Un projet régional de santé qui définit des orientations à 10 ans et une organisation à 5 ans pour l'offre de soins, le médico-social et la prévention.
- Des plans de santé nationaux déclinés pour la région.
- Des plans régionaux co-pilotés avec d'autres partenaires (santé environnement, travail et scolaire).
- Des contrats locaux de santé, signés avec les collectivités locales.

Au niveau local les acteurs de santé

Leurs rôles

- Déployer les actions qui concourent aux objectifs nationaux et régionaux.
- Assurer des soins et des prises en charge de qualité en toute sécurité.
- Coopérer entre acteurs, se coordonner entre ville et hôpital, faciliter les parcours.
- Faire respecter les droits des patients.

NATIONAL

Les ministères chargés de la santé, de l'accès aux soins et de l'autonomie

- Opérateurs publics**

Agence nationale d'accompagnement à la performance (ANAP), Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA), Centre national de gestion (CNG), Haute autorité de santé (HAS), Santé publique France (SPF), etc.



- Parlement**

Assemblée nationale,
Sénat.

- Assurance maladie**

Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)
Mutualité sociale agricole (MSA).

- Partenaires santé**

Conférence nationale de santé, Conseils nationaux des ordres (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.).

RÉGIONAL

L'Agence régionale de santé

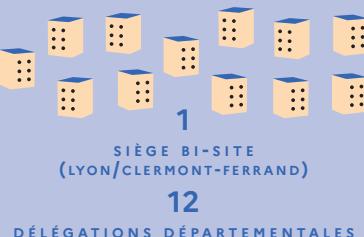
- Concertation**
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

12 conseils territoriaux de santé

- Partenaires institutionnels**
Préfecture de région, Région, Assurance maladie (DCGDR).



- Partenaires institutionnels**
12 préfectures, 38 sénateurs, 64 députés, 12 départements, 1 Métropole, 12 CPAM.



- Partenaires santé**

Ordres régionaux (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.), Fédérations hospitalières et médico-sociales, opérateurs spécialisés, France Assos Santé.

- Partenaires santé**

Ordres départementaux (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.), opérateurs spécialisés.

LOCAL



332 hôpitaux / cliniques



2 600 associations en santé



2 362 pharmacies de ville



2 735 établissements et services médico-sociaux



4 027 maires

Les acteurs de santé



d'habitants

8,2 millions

I'ARS est là pour prévenir les risques et promouvoir la santé



"C'est encourager un environnement et des comportements favorables à la santé des habitants".

Elle définit, finance et évalue des actions de prévention et de promotion en santé

- Élabore et met en œuvre des plans d'actions: sport santé bien-être, santé des jeunes, santé bucco-dentaire, etc.
- Finance des dispositifs et actions de prévention: vaccination, addictions, dépistage des cancers, suicide, etc.
- Lutte contre les inégalités sociales de santé: accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus vulnérables.
- Développe l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques: diabète, cancers, etc.

Elle assure la prévention et la gestion des risques liés à l'environnement

- Co-anime, avec les préfets, la promotion d'un environnement favorable à la santé, via notamment le plan régional santé-environnement.
- Assure le contrôle sanitaire de la qualité des eaux: du robinet, conditionnées, thermales et de baignade.
- Participe à l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur: lutte contre l'habitat indigne, qualité de l'air intérieur (plomb, radon, amiante), prévention des risques auditifs, lutte contre les espèces nuisibles et invasives (moustique tigre, ambroisie, etc.).

Elle signe des contrats de santé avec des collectivités

- Identifie les territoires vulnérables et réalise des diagnostics en matière d'accès à la santé.
- Aide à définir et à développer des actions coordonnées entre les différents acteurs.
- Finance une partie des projets inscrits dans le cadre de ces contrats.

52 000

prélèvements
d'eau analysés

340

visites de logements signalées comme insalubres

81 M€

financés par an pour des actions de prévention

40 M€

consacrés à la prévention et au dépistage du cancer

2 582

cas de maladies à déclaration obligatoire traités

200

inspections menées dans les domaines de la santé et du médico-social



I'ARS est là pour assurer la sécurité sanitaire de tous les habitants

“C'est veiller à la qualité et à la sécurité des soins et préparer le système de santé à faire face aux situations sanitaires exceptionnelles”.

Elle veille à la qualité et la sécurité des soins, des prises en charges et des produits de santé

- Diffuse des recommandations aux professionnels en matière de sécurité et d'hygiène des soins.
- Anime et finance des équipes mobiles d'hygiène en établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Pilote le réseau régional des vigilances qui apporte l'expertise aux établissements pour la qualité des soins.
- Réalise des contrôles et inspections dans des pharmacies, hôpitaux, EHPAD, tatoueurs, etc.

Elle réceptionne, analyse les alertes présentant un risque pour la santé des habitants et en coordonne la gestion

- Les maladies nécessitant une action immédiate: méningite, légionellose, rougeole, tuberculose, etc.

- Les signalements liés aux médicaments et produits de santé: rupture de stock, défaut de matériel.
- Les incidents en établissement collectif: incendie, coupure électrique, etc.
- Les risques environnementaux: forte chaleur ou grand froid, pollution d'eau potable, légionellose, etc.
- Instruit les réclamations formulées par des usagers dans le cadre d'une prise en charge.

Elle prépare le système de santé à faire face à des situations exceptionnelles

- Anticipe d'éventuelles situations de crises (événements climatiques, accidents nucléaires, etc.) et élabore des plans de réponse.
- S'assure de la capacité des établissements à faire face à des situations exceptionnelles et les accompagne sur le plan organisationnel et financier.
- Participe, avec les préfectures, à la gestion d'événements graves (attentats, accidents impliquant de nombreuses victimes).

En 2019 et 2020, l'ARS s'est fortement mobilisée pour piloter et coordonner avec ses partenaires, dans la région, la lutte contre le COVID19 : dépistage, organisation des soins, évacuations sanitaires, campagne de vaccination, contacts tracing.

Alors que l'année 2024 a été celle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la région Auvergne-Rhône-Alpes a été aussi concernée en accueillant 17 matchs de foot à Lyon et Saint-Étienne. L'ARS est particulièrement préparée à la gestion de situations exceptionnelles : attentats, risques environnementaux, accidents industriels, cyberattaques avec des exercices de mise en situation et une

16

exercices de crise de préparation aux JO à un niveau départemental et régional

17

agents mobilisés par match au niveau zonal, régional et départemental

I'ARS est là pour organiser et réguler le secteur médico-social



“C'est permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap, et à celles touchées par la précarité et l'exclusion, d'accéder à des soins médicaux, éducatifs et rééducatifs”.

En collaboration avec les Départements :

Elle pilote et régule la création des structures médico-sociales

- Autorise et finance (tout ou partie) la création de places pour accompagner les personnes âgées dépendantes et les enfants ou adultes en situation de handicap.
- Répartit et équilibre les ressources financières entre les structures de la région.

Elle accompagne les établissements dans leur gestion et la recherche d'efficience

- Signe des contrats d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires d'établissements.

- Valide et suit les budgets des établissements.
- Met à disposition des outils d'aide au pilotage interne: tableaux de bord, formations, systèmes d'information, etc.

Elle s'assure de la qualité de l'accompagnement et des soins

- Accompagne les établissements à améliorer la qualité des soins et à gérer un événement indésirable grave.
- Soutient les établissements dans la promotion de la bientraitance.
- Promeut les dispositifs de personne de confiance, directives anticipées, personne qualifiée.

Elle développe des programmes régionaux et des projets innovants

- Décline des plans d'actions nationaux en région: autisme, maladies neurodégénératives, Alzheimer.
- Développe et finance des modes d'accompagnement en milieu ordinaire: école inclusive, emploi accompagné.
- Finance des projets innovants: structures de répit pour les aidants, téléconsultation en EHPAD, etc.

924

établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

78 000

places en EHPAD

1 127

établissements et services pour adultes et enfants en situation de handicap

13 200

places de services de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées

1 550

places de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

21 100

places consacrées aux enfants en situation de handicap

I'ARS est là pour organiser et réguler la prise en charge des soins



"C'est permettre que chacun soit correctement soigné, selon ses besoins, au bon moment et bon endroit".

Elle pilote l'organisation hospitalière, veille à son équilibre et à l'accès aux soins pour tous

- Autorise et contrôle les équipements ainsi que les activités de soins des hôpitaux et cliniques: maternité, médecine, cancérologie, chirurgie, psychiatrie, urgences, scanners, IRM...
- Encourage les coopérations et les rapprochements entre établissements.
- Suscite et accompagne l'amélioration continue des pratiques de soins.
- Veille à ce que les hôpitaux disposent des ressources humaines adéquates et nécessaires à leur bon fonctionnement.

Elle accompagne le financement et la recherche d'efficience des établissements

- Assure le suivi budgétaire et financier des hôpitaux publics.
- Pilote les programmes d'amélioration de la performance et de la qualité des soins.

- Accompagne et finance des opérations de réhabilitation ou construction de locaux, l'acquisition d'équipement lourd et de télémédecine.

Elle veille à l'accessibilité aux soins de ville

- Incite à l'installation des professionnels de santé en zone déficiente.
- Accompagne les professionnels à la création de maisons de santé, cabinets de montagne, centres de santé.
- Incite au développement de coopérations entre professionnels pour faciliter le parcours de soins des patients.
- Autorise l'implantation des pharmacies de ville et laboratoires de biologie médicale.
- Organise et finance la médecine de garde (nuit, week-end, jour férié).

Elle participe à l'accompagnement des professionnels de santé

- Gère l'internat en lien avec les universités: choix des spécialités, affectation de stages, etc.
- Suit les effectifs médicaux en établissements de santé publics.
- Vérifie les diplômes des formations paramédicales.

2 500 000

passages
dans les services
d'urgence en 2024

462

maisons de santé
pluriprofessionnelles
en 2024

137 M€

alloués à
la permanence
des soins en ville et
en établissements
de santé

60

cabinets
de montagne
labellisés

402

équipements de
matériels lourds:
152 IRM et
169 scanners en 2024

I'ARS est là pour concrétiser les projets



67 446 élèves scolarisés en école ordinaire



107 communautés professionnelles territoriales de santé créées, 92.3% de la population couvert

15 000 € versés à chacune



Assurer la continuité des soins la nuit pour les résidents en EHPAD

436 EHPAD couverts par la présence d'un personnel infirmier de nuit



3 M€ pour des actions en EHPAD (lutte contre la dénutrition, repérage du suicide, soins bucco-dentaire).



Soutenir 1000 hôpitaux et EHPAD

Pour des rénovations immobilières, investissements du quotidien et remboursement de la dette

1,9 Md€

sur 10 ans alloués dans le cadre du plan d'investissement du Ségur de la santé



Développer la télémédecine

1 609 858 actes de télé consultation

60 095 actes de télé expertises



Former et financer les 370 médecins correspondants du SAMU

Pour garantir l'accès à des soins urgents pour tous

18 000 €

par cabinet médical pour l'équipement du matériel nécessaire aux soins urgents



Financer les actions de prévention primaire et de dépistage des cancers

17 000

cancers évitables par la prévention primaire (avec ou sans dépistages du cancer)

300

actions de prévention primaire (avec ou sans dépistage)

40 M€

alloués



Permettre aux personnes en situation de handicap d'être accompagnées et de se maintenir dans l'emploi

1 207

personnes accompagnées

4 M€

alloués dont 2,4 M€ financés par l'ARS



Santé et cybersécurité : l'affaire de tous

230

établissements sanitaires ont réalisé un exercice de «crise cyber».

Pour un budget de 1,2 M€

Le budget principal 2025



I'ARS est là, organisée et engagée

La gouvernance

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, établissement public d'Etat sous la tutelle du ministère de la santé, de la prévention et des solidarités.

La directrice générale

Nommée en conseil des ministres et placée sous l'autorité du ministère chargé de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sa mission est de :

- mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de moyens qu'il signe avec le ministre de la santé;
- piloter la politique de santé au niveau régional, en lien avec les partenaires de l'agence.

Le conseil d'administration

Il est présidé par la Préfète de la région et composé de 33 membres. Il se réunit au minimum trois fois par an, approuve le budget principal de l'agence et le compte financier. Par ailleurs, il émet un avis sur :

- le projet régional de santé (PRS),
- le projet de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'agence (CPOM),
- les résultats de l'action menée par l'ARS.

Le comité exécutif

Il est composé de 23 membres. Sous l'autorité de la directrice générale, il définit les orientations régionales en matière de santé, leurs modalités de mise en œuvre et les liens avec les partenaires. Il détermine également les orientations en matière budgétaire et ressources humaines.

L'engagement sociétal

La démarche RSE est une composante essentielle de la stratégie de l'ARS tant en interne que vers l'extérieur.

Pour améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des agents

- Un référent handicap et QVT est chargé de l'intégration, du respect de l'égalité et des luttes contre les discriminations;
- un conseiller mobilité carrière accompagne les agents dans leurs projets professionnels au sein de l'ARS ou ailleurs;
- un conseiller prévention en santé promeut les bonnes pratiques et prévient les risques. Enfin, chaque agent peut télétravailler (jusqu'à 3 jours hebdomadaires).

Pour un environnement responsable

L'ARS promeut une politique de déplacements raisonnée des agents et met en place la dématérialisation du courrier.

Pour une économie responsable

Les achats et prestations sont réalisés en priorité auprès d'établissements et services d'aide par le travail, d'entreprises adaptées ou de structures d'insertion par l'activité économique.

Les relations sociales et les instances

Par des consultations, négociations et échanges d'informations, les relations sociales concourent à l'intérêt commun des collaborateurs et des dirigeants. Le Comité d'agence et des conditions de travail (CACT) assure l'expression collective des agents dans les décisions relatives à la marche générale de l'Agence.

16 représentants du personnel, dont **12** représentants du collège public et **4** représentants du collège privé.



Cécile COURRÈGES

Formée à l'école nationale de l'administration (ENA) et à l'école nationale de la santé publique (ENSP).

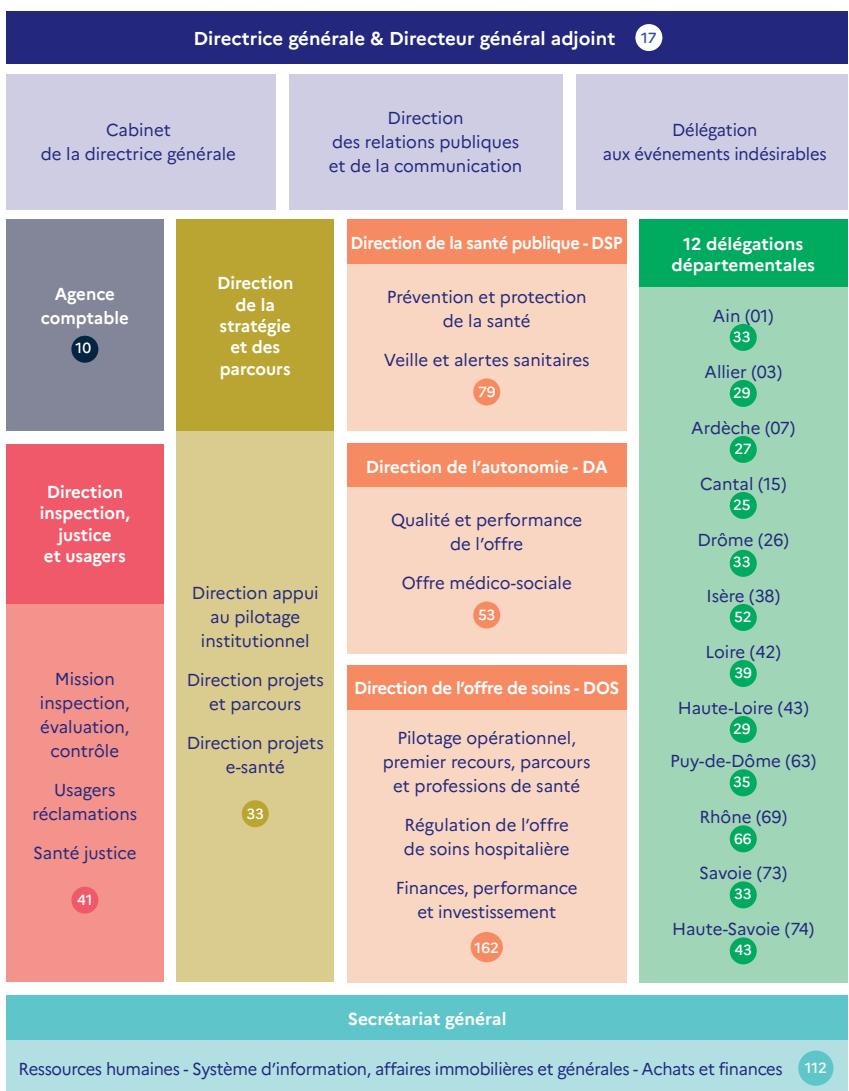
- 2002** Inspectrice adjointe à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
- 2006** Directrice de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) des Deux-Sèvres
- 2008** Adjointe au chef de projet de création des ARS, au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales
- 2009** Préfiguratrice puis directrice générale de l'ARS Bourgogne
- 2011** Directrice générale de l'institut national du cancer (INCa)
- 2012** Conseillère « santé-autonomie » au cabinet du Premier ministre
- 2014** Directrice générale de l'ARS Pays-de-La-Loire
- 2017** Directrice de la direction générale de l'offre de soins (DGOS)
- 2019** Différentes fonctions de gestion du Covid-19 à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
- 2022** Préfiguratrice de la direction ministérielle de préparation et de gestion des crises sanitaires par lettre de mission signée des ministres de la santé et des solidarités
- Mai 2023** Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (nommée en conseil des ministres)

Les agents

Près de 950 agents travaillent à l'ARS

Agents d'accueil, Archiviste, Cartographes, Chauffeurs, Communicants, Comptables, Contrôleurs de gestion, Documentalistes, Directeurs d'hôpitaux, Gestionnaires de projets en santé, ressources humaines ou encore budgétaires, Infirmiers, Informaticiens, Ingénieurs et techniciens

en environnement et santé, Inspecteurs, Juristes en marchés publics ou en santé, Logisticiens, Médecins, Pharmaciens, Praticiens hospitaliers, Statisticiens, etc. Dont **450** sur l'un des deux sites du siège à Lyon ou Clermont-Ferrand, et **500** dans l'une des **12** délégations. **67%** de femmes, **33%** d'hommes. **8** apprentis et stagiaires.



I'ARS est là pour piloter les dépenses de santé

L'objectif de l'Agence régionale de santé, par son pilotage régional, est de garantir la meilleure utilisation possible des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

Ainsi, une partie des dépenses est directement à la main de l'Agence régionale de santé. Il s'agit du fonds d'intervention régional, dont le montant est de 597 M€ en 2024.

DÉPENSES 2024

SOINS DE VILLE dont

Médicaments: 3.5 Mds€
Honoraires privés: 3.1 Mds€
Indemnités journalières: 2.4 Mds€
Honoraires paramédicaux: 1.7 Md€
Biologie médicale: 412 M€
Dispositifs médicaux: 1005 M€
Transports de malades: 636 M€

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ dont

Médecine, chirurgie, obstétrique: 9.76 Mds€
Psychiatrie: 1.5 Md€
Soins de suite et de réadaptation: 1.3 Md€
Soins de longue durée: 168 M€

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX dont

Ets et services pour personnes âgées: 2.1 Md€
Ets et services pour personnes handicapées: 1.4 Md€
Ets et services d'aide par le travail: 205 M€
Ets pour pers. confrontées à des difficultés spéc.: 94 M€
Instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles: 16 M€

PRESTATIONS dont

Prestations accident du travail,
maladies professionnelles, invalidité, décès.

SANTÉ PUBLIQUE dont

Accès à la santé et éducation à la santé: 57 M€
Prévention des risques infectieux et liés aux soins: 31 M€
Prévention des maladies chroniques
et qualité de vie des malades: 18 M€
Prévention des risques liés à l'environnement,
au travail et à l'alimentation: 6.5 M€

AUTRES DÉPENSES SANITAIRES

ET MÉDICO-SOCIALES dont

Aide médicale de l'État et soins urgents
Organisation de concours paramédicaux
Dépenses de personnel, de fonctionnement
et d'investissement

32

Mds €

13,5

Mds €

12,8

Mds €

3,8

Mds €

1,8

Md €

123

M €

195

M €

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR) 2024

597

M €

Le FIR est destiné à financer des actions inscrites dans le projet régional de santé piloté par l'ARS. Il est structuré en 5 axes stratégiques :

- 1

Organisation et promotion de parcours de santé coordonné, ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale.
201M€
- 2

Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire.
160M€
- 3

Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels.
126M€
- 4

Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie.
109M€
- 5

Démocratie sanitaire.
190 000M€

Les activités financées par le FIR sont définies par le code de la santé publique (article L. 1435-8).

SIÈGE

Direction générale

ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Service communication

ars-ara-communication@ars.sante.fr

Agence comptable

ars-ara-agence-comptable@ars.sante.fr

Direction inspection, justice et usagers

ars-ara-diju@ars.sante.fr

Direction de la stratégie et des parcours

ars-ara-strategie-parcours-direction@ars.sante.fr

Direction de la santé publique

ars-ara-sante-publique@ars.sante.fr

Direction de l'offre de soins

ars-ara-dos-direction@ars.sante.fr

Direction de l'autonomie

ars-ara-da-direction@ars.sante.fr

Secrétariat général

ars-ara-secretariat-general@ars.sante.fr

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

Ain: ars-dt01-delegue-territorial@ars.sante.fr

Allier: ars-dt03-delegue-territorial@ars.sante.fr

Ardèche: ars-dt07-delegue-territorial@ars.sante.fr

Cantal: ars-dt15-delegue-territorial@ars.sante.fr

Drôme: ars-dt26-delegue-territorial@ars.sante.fr

Isère: ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr

Loire: ars-dt42-delegue-territorial@ars.sante.fr

Haute-Loire: ars-dt43-delegue-territorial@ars.sante.fr

Puy-de-Dôme: ars-dt63-delegue-territorial@ars.sante.fr

Rhône: ars-dt69-delegue-territorial@ars.sante.fr

Savoie: ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr

Haute-Savoie: ars-dt74-delegue-territorial@ars.sante.fr

SERVICES SPÉCIFIQUES

Professionnels de santé > numéro Adeli

ars-dtXX-adeli@ars.sante.fr

(remplacer XX par le numéro du département souhaité)

Professionnels de santé > faire un signalement

ars69-alerte@ars.sante.fr

Professionnels de santé > guichet unique

auvergne-rhone-alpes@guichet-unique.sante.fr

Journalistes > sollicitation média

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Usagers > faire une réclamation

ars-ara-reclamations@ars.sante.fr

SITES INTERNET

Site institutionnel

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Portail d'accompagnement des professionnels de santé - PAPS

www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr

Service public d'information santé

www.sante.fr

Agence régionale de santé

Auvergne-Rhône-Alpes

241 rue Garibaldi - CS 93383

69418 Lyon cedex 03

04 72 34 74 00